

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-R-009

Séance du 22 mars 2022

**Avis relatif à la création d'un sentier de découverte dans la Réserve Naturelle
Régionale Val de Loire Bourbonnais**

Lors de la séance du 22 mars 2022, le CSRPN a examiné le dossier relatif à la création d'un sentier de découverte dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Val de Loire Bourbonnais.

Dans le cadre du projet qui consiste à réaliser **la petite boucle**, considérant son inscription dans le plan de gestion de la RNR, le CSRPN rend un **avis favorable** avec les recommandations suivantes :

- Pour ce qui concerne le décompactage de la piste, prendre en compte l'intégralité des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) et réaliser un suivi de ces EEE pendant et après les travaux, avec le cas échéant des mesures de contrôle, de manière à optimiser les chances de restauration de la communauté attendue ;
- Pour ce qui concerne les arbres à cavité ou sénescents potentiellement impactés par le projet, réaliser un inventaire des coléoptères saproxyliques afin de mieux appréhender les impacts potentiels sur ces espèces et éviter les arbres à plus forts enjeux ;
- Proscrire toute modification de la topographie héritée de la dynamique fluviale, notamment à proximité du point de vue sur le fleuve.

En ce qui concerne le projet lié à la réalisation de **la grande boucle**, le CSRPN considérant que :

- 1 - cette deuxième partie du projet va au-delà de l'objectif de canalisation de la faible fréquentation existante ;
- 2 - la dynamique fluviale (axe prioritaire de la gestion de la RNR) et l'évolution potentielle du lit de la Loire sont insuffisamment pris en compte ;
- 3 - la justification pédagogique est à ce jour insuffisante ;
- 4 - ce projet impacte potentiellement une grande partie de la RNR sans en évaluer suffisamment l'impact ;

le CSRPN émet donc un **avis défavorable** en l'état et recommande que cette option soit analysée de manière plus approfondie (démarche de type plan d'interprétation) de manière à pouvoir, le cas échéant, si la pertinence de ce projet se confirme, être intégré dans le prochain plan de gestion.

Une optimisation via un seul cheminement favorisant une réduction des zones soumises à fréquentation serait néanmoins un plus, favorable à la protection des habitats et espèces. Pour ce faire des cheminements aller-retour, à forte valeur pédagogique, connectés à la petite boucle, pourraient être envisagés sur de courtes distances.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes

La réalisation de la petite boucle devrait permettre de produire un retour d'expérience à analyser en portant notamment une attention sur l'évolution de la fréquentation.

Le président du -CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

